

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février à 19H00, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Virginie GAUDEFRIN, maire.

Présents : Mmes LOUKILI C, GAUDEFRIN V, GALLET C, HEU D, Mrs SOREL R, DENEUX P, DESHABIT E, DESHABIT P, JONCKERS B, GERARD L.

Absent : M. SOREL Olivier

Secrétaire de séance : Mme LOUKILI Carine

Convocation : 23/01/2024

Publication : 13/02/2024

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du 22 Décembre 2023, il est approuvé à l'unanimité des membres.

1. Délibération Convention de mise à disposition ENEDIS.

Dans le cadre de la production EOLIENNE PE de l'EPINETTE 1 à COULLEMELLE, et de son alimentation au réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de réaliser une création de poste HTA/BT.

Cet ouvrage emprunterait ainsi le terrain ZA0001 situé à LA PORTE VERTE d'une superficie de 7960m², les deux armoires de coupure emprunteraient une superficie de 30m².

Ces travaux impliqueraient :

- la pose de deux armoires de coupure sur le terrain ZA0001 LA PORTE VERTE ;
- l'entretien de ces appareils revient à ENEDIS ;
- d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Aussi, ENEDIS pourrait faire pénétrer sur la parcelle sus désignée, ses agents ou entrepreneurs qu'elle aurait accrédités, en vue de procéder à la construction, surveillance, entretien, réparation remplacement, rénovation des ouvrages établis.

Pour ce faire, ENEDIS sollicite, à titre de servitudes, l'autorisation d'occuper ladite parcelle cadastrée section ZA numéro 0001, ainsi que les droits d'accès et de passage y afférent.

Une convention déterminant les droits et obligations de chacun, lesquelles seraient consenties moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser ENEDIS à réaliser les travaux nécessaires à l'installation de la pose des armoires électriques susmentionnée ;
- d'approuver la convention de mise à disposition ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à la signer, ainsi que l'acte notarié à intervenir, dont les frais seront à la charge d'ENEDIS.

2. Délibération choix nomination d'une nouvelle rue

Lors de la réunion du conseil municipal du 06 octobre 2023, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage du chemin qui mène à la scierie sans numérotage.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER la dénomination suivante : CHEMIN DE LA VALLIETTE

3. Délibération tarifs du repas des aînés.

Madame le Maire donne les tarifs des repas et plateaux des aînés qui seront facturés à la commune de Plainville.

A titre indicatif, le prix des repas confectionnés et livrés par cuisine concept sont respectivement fixés pour l'année 2024 à : 39 € T.T.C. pour un repas et 30€ pour un plateau
soit 22 repas x39 euros = 858€ et 9 plateaux repas à x 30 euros= 270€.

A l'unanimité des membres présents prendre en charge le paiement des 22 repas des aînés et les 9 plateaux repas.

4. Jeux Olympiques

Dans le cadre des jeux olympique et paralympiques 2024 qui se dérouleront respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre, le territoire de l'Oise Picarde aura l'honneur d'accueillir le passage de la flamme Olympique le 18 juillet 2024 à Breteuil.

Pour promouvoir cette manifestation, la CCOP souhaite créer des panneaux d'entrée de ville pour chaque commune du territoire et mettre à l'honneur un sportif de la commune, qui annoncera le passage de la flamme.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un sportif de sa commune, adhérent à une association de l'Oise Picarde et acceptant que son image soit diffusée.

Le Conseil Municipal décide de choisir un membre de La Société De La Longue Paume.

La demande est faite auprès de Monsieur DESHABIT Philippe Président de cette association, qui donnera à la mairie par mail le nom du membre choisi.

5. Informations et questions diverses.

- Eclairage public : La société CITEOS va réaliser des devis pour changer certaines ampoules obsolètes, pour le remplacement de 3 lanternes et pour l'ajout de 2 points lumineux « rue du chalet » et « rue de la Ploye ».

- Travaux rue des bois : à la suite de la fuite d'eau, un trou a été fait pour réparer la rupture de la canalisation, l'intervention n'étant pas terminée celui-ci est resté béant, Madame le Maire va prendre contact avec la société en charge des travaux.

- Madame HEU propose d'organiser un atelier floral :

- Une proposition sera faite aux habitants :40€ pour la création d'une composition, cet atelier sera animé par un fleuriste et un minimum de 6 inscriptions sera nécessaire.

Séance levée à 19h45.

Mme GAUDEFRIN V. Maire.

LOUKILI.C. Secrétaire